

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière

« Fruitière de gestion forestière Haut-Jura Arcade »

**Vendredi 9 décembre 2016 à la salle des fêtes de La Mouille –
Hauts-de-Bienne à 14h30**

Personnes présentes :

- * M. Louis BONNAMOUR, vice-président
- * M. Jean BOURGEOIS,
- * M. Pierre BOURGEOIS
- * M. Christian CAMELIN, président
- * M. Gérard CAMELIN,
- * Mme et M. GUY Simone et Claude
- * M. Jean NOIR,
- * M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON,
- * M. Christian ROMANET
- * Mme. Colette SIMUNIC,
- * M. Jean-Pierre THOUVEREZ,
- * Mme. Claude VUAILLAT.

1

Personnes excusées :

- * MM. Christian et Jean-Louis BLONDEAU
- * Mme. Cécile BOUVET
- * M. Denis GIROD
- * Mme. Marie-Claire JAHIEL
- * M. Nicolas MARION
- * M. Arnauld MERIC DE BELLEFON
- * Mme. Monique SAMARDIA
- * M. Nicolas TOURNIER

Participaient également à la réunion, Mme. Laurine OLLIVIER et M. Bertrand MONOT de l'ADEFOR 39 ainsi que les représentants des 2 gestionnaires de la Fruitière : Laurence LEBRET pour Forêts & Bois de l'Est et Jérôme MASNADA pour COFORET.

Ordre du jour :

- * Rapport Moral 2016 du Président
- * Rapport d'activités 2016 et programmation 2017
- * Rapport financier 2016 et budget prévisionnel 2017
- * Plan Simple de Gestion : présentation et vote
- * Règlement intérieur
- * Questions diverses

Avec 21 voix présentes ou représentés, le Quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement.

Christian CAMELIN, président de la Fruitière, ouvre la séance et désigne Laurine OLLIVIER comme secrétaire de séance.

Rapport moral 2016 du Président, Christian CAMELIN

« C'est la 1^{ère} année de la Fruitière. Nous sommes partis peu nombreux (14 propriétaires et 50 ha). C'était un choix de créer rapidement une structure opérationnelle avec des valeurs et des missions. Le but est désormais de faire grandir notre association. Et ça marche puisqu'aujourd'hui, nous en sommes à 34 propriétaires et 190 ha.

Cette année de lancement a permis la mise en place de nombreux outils de communication avec notamment un site internet, une vidéo de présentation, des sets de table, des roll-up et des réunions.

Des chantiers d'exploitation ont eu lieu cette année et nous avons pu mettre en avant nos valeurs : regroupement, qualité des exploitations et développement local.

La première Fruitière de gestion forestière a vu le jour grâce aux financements du Conseil Départemental, de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade, de la Chambre d'Agriculture du Jura et du Syndicat des propriétaires forestiers privés de Franche-Comté.

Je remercie tous les adhérents pour leur implication ainsi que l'équipe de l'ADEFOR 39 pour son aide technique. »

Rapport d'activités 2016 et programmation 2017

La Fruitière de gestion forestière Haut-Jura Arcade a été créée le 4 décembre 2015 avec peu de propriétaires : 14 adhérents qui représentaient 50 ha. Les principales actions de la Fruitière pour l'année 2016 étaient la communication et la prospection de nouveaux membres. Et cela fonctionne puisque la Fruitière compte, depuis l'Assemblée Générale, 35 propriétaires pour 192 ha.

Pour parvenir à ce résultat, plusieurs moyens ont été déployés :

- * Des réunions d'information Fruitière à destination des propriétaires privés et/ou des élus. Avec un total de 9, ces réunions ont permis de cibler les propriétaires par commune et par secteur.
- * Des outils de communication ont été mis en place :
 - o Un site internet pour donner des informations générales, être connu à l'extérieur du Jura. Durant l'hiver 2017, l'espace adhérent sera opérationnel et chacun recevra un mot de passe pour s'y connecter et retrouver toutes les informations concernant sa parcelle.

www.fruitiere-gestion-forestiere.fr

- Une vidéo de présentation de la Fruitière d'une durée de 3 minutes. Cette vidéo a pour but de cibler et de communiquer auprès des propriétaires qui n'habitent pas dans le Jura. Cette vidéo est disponible sur le site de la Fruitière ainsi que sur YouTube. Sur YouTube, elle a été visionnée 101 fois.
- Deux roll-up, qui permettent de mettre en avant des informations importantes et de se faire voir.
- Des sets de table (deux modèles ont été créés, chaque modèle a été imprimé en 5 000 exemplaires). Ils vont prochainement être distribués dans tous les restaurants d'Arcade.

Rappel sur l'origine de la Fruitière et le projet Gestion Multifonctionnelle de Territoire

A l'origine de la Fruitière, il y a un projet de Gestion Multifonctionnelle de Territoire (GMT) financé par le Conseil Départemental, la communauté de communes Arcade, la Chambre d'Agriculture et le Syndicat des propriétaires privés. Le plan de communication de la Fruitière a été financé sur ces fonds-là. Les montants dépensés sont les suivants :

Outils	Localisation du siège social	Prix TTC
Accueil/Présentation : Kakémono x 2	Morbier	316,80 €
Promotion locale : Sets de table x 10000	Morez – Hauts de Bienne	621,60 €
Outil de vidéo : vidéo de présentation de la Fruitière (2 min environ)	Saint-Claude	2 000 €
Outil Internet	Lac-des-Rouges-Truites	1 440 €
	TOTAL	4 378,40 € TTC

- * Le Conseil Syndical de la Fruitière¹ s'est réuni 3 fois en 2016. Son rôle est de gérer les affaires courantes de la Fruitière. Pour cette année, les principaux objets de discussion ont été les outils de communication et les moyens pour étendre rapidement la Fruitière.

Les gestionnaires de la Fruitière

Les missions que s'est donnée la Fruitière sont :

- * organiser la gestion sur Arcade
- * veiller à la bonne qualité des exploitations
- * participer au développement du territoire.

Pour tous les actes de gestion, la Fruitière fait appel à un gestionnaire, qui peut être renouvelé tous les 3 ans.

Lors du lancement de la GMT en juillet 2014, l'ensemble des gestionnaires (expert, technicien, coopérative) a été réuni afin de savoir lesquels souhaitent travailler sur la GMT. Seules les deux coopératives ont répondu oui. COFORET et Forêts & Bois de l'Est sont donc les gestionnaires de la

¹ Le Conseil Syndical est composé de 4 titulaires : Christian CAMELIN (président), Louis BONNAMOUR (vice-président), Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON et Jean-Pierre THOUVEREZ ainsi que de 4 suppléants : Jean BOURGEOIS, Gérard CAMELIN, Jean NOIR et Colette SIMUNIC.

Fruitière pendant 3 ans, c'est-à-dire jusqu'en juillet 2017. A cette date, un bilan sera fait et la Fruitière choisira si elle souhaite continuer avec eux ou changer de gestionnaire.

Un représentant de chaque coopérative est présent à l'Assemblée Générale. Ils se sont respectivement présentés ainsi que leurs structures.

- * Laurence LEBRET pour Forêts & Bois de l'Est excuse Benjamin PATER le technicien de la coopérative sur le secteur d'Arcade, qui n'a pas pu assister à l'AG. Elle excuse également le retard qu'ont pris certains chantiers du fait du changement de technicien sur le secteur.
- * Jérôme MASNADA pour COFORET

Bilan des actions 2016

En 2016, 26 ha ont été passés en coupe, ce qui représente :

- * 7 propriétaires
- * Un volume résineux exploité de 1218 m³
- * Un volume feuillu exploité de 916 tonnes de bois de chauffage et 40 m³ de grumes
- * Une rémunération pour les propriétaires de 60 050 €
- * Un chiffre d'affaires pour les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) de 50 451 €
- * Un temps de travail ETF de 97 jours par bûcheron.

Les bois résineux ont été commercialisés à 70 % dans le Jura et à 30 % dans le Doubs. Quant aux feuillus, ils ont été commercialisés pour moitié dans le Jura et pour moitié dans l'Ain/Haute-Savoie.

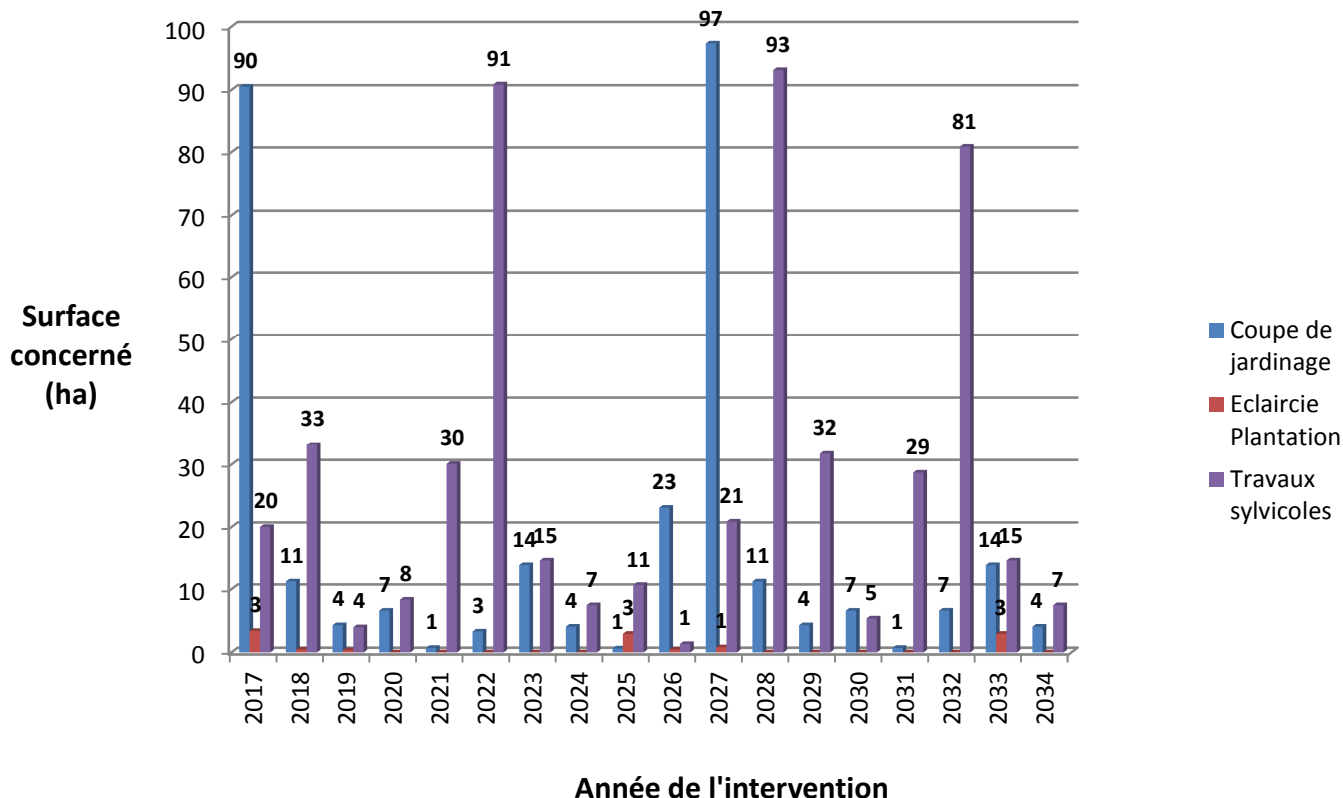
Programmation prévisionnelle 2017

20 ha ont déjà été martelés durant l'automne 2016 et passeront en coupe (résineux et /ou feuillus) au printemps 2017.

De plus, 70 hectares nécessitent une coupe en 2017. Les propriétaires concernés seront contactés par Laurine OLLIVIER.

Voici le calendrier prévisionnel des interventions de la Fruitière (coupes et travaux sylvicoles) entre 2017 et 2034 :

Calendrier des interventions Fruitière - 2017 - 2034



5

Certaines de ces opérations peuvent être susceptibles d'évoluer, notamment en fonction du regroupement de la gestion avec de nouvelles parcelles adhérentes.

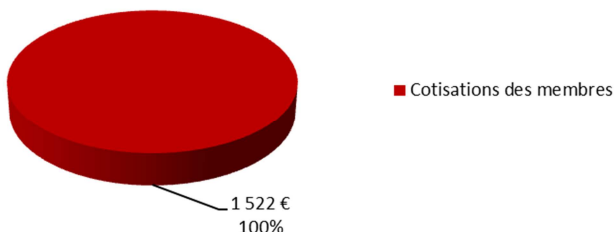
De plus, en 2017 la prospection pour de nouveaux adhérents continue, c'est-à-dire réunions d'information, visites-conseils, bouche-à-oreille, déploiement de tous les outils de communication,....

Rapport financier 2016 et budget prévisionnel 2017

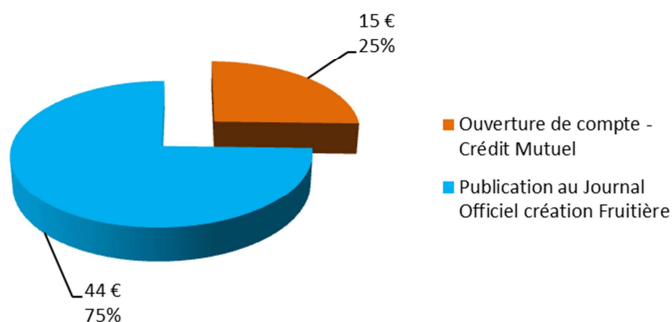
Rapport financier 2016

La Fruitière termine l'année 2016 par un résultat positif de 1 463 €. Le total des charges en 2016 a été de 59 € et celui des produits de 1 522 € répartis comme suit :

Détails des produits - 2016



Détails des charges - 2016



Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel 2017 proposé est le suivant :

CHARGES 2017

	Nature	Montant	Montant
Frais de fonctionnement	Envoie courrier Conseil Syndical x3	19 €	125 €
	Envoie compte-rendu Conseil Syndical x3	33 €	
	Envoie courrier AG x1	27 €	
	Envoie compte-rendu AG x1	46 €	
Frais de personnel	Mise à disposition de Laurine OLLIVIER	1 000 €	1 000 €
Investissement	Communication et développement	1 970 €	1 970 €
TOTAL CHARGES		3 095 €	

6

PRODUITS 2017

	Nature	Montant
Ressources propres	Excédent 2016	1 463 €
	Cotisations des membres	1 632 €
TOTAL PRODUITS		3 095 €

Ce budget est voté à l'unanimité par l'Assemblée des propriétaires.

Plan Simple de gestion : présentation et vote

Un Plan Simple de Gestion (PSG) est un document de planification de la gestion d'une ou plusieurs propriétés sur une durée qui varie de 15 à 20 ans. La Fruitière ayant choisi une durée de vie de 18 ans, son PSG est donc rédigé sur cette période-là, c'est-à-dire jusqu'en 2034.

Ce PSG est un carnet de bord à la fois pour le propriétaire, qui sait quand une intervention doit avoir lieu sur sa parcelle, et pour le gestionnaire, qui planifie chaque année le travail des Entrepreneurs de Travaux Forestiers. Ce document se décompose en deux parties :

- Une partie commune à tous les adhérents qui reprend des informations générales sur l'ensemble du territoire de la Fruitière, Arcade, notamment :
 - o La liste de toutes les parcelles adhérentes,
 - o Les caractéristiques du milieu naturel sur l'ensemble du territoire de la Fruitière (climat, relief, pédologie),
 - o Les enjeux économiques, environnementaux, sociaux ainsi que l'équilibre forêt-gibier.

- Une partie individuelle à chaque propriétaire qui définit son calendrier de coupe et travaux sylvicoles sur 18 ans.

Un PSG est un document officiel, agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Le prochain conseil de centre du CRPF aura lieu courant juin, c'est à ce moment que le PSG de la Fruitière pourra être agréé.

Une fois agréé, le PSG constitue une garantie de gestion durable. Cette garantie peut être demandée dans le cas d'avantages fiscaux (ISF, amendement Monichon). C'est pourquoi la Direction Départementale des Territoires contrôle chaque année des PSG afin de voir si le calendrier de coupes et travaux est suivi.

Il est important de noter que les années d'interventions inscrites dans ce document peuvent légalement être avancées ou retardées de 4 ans.

La première partie commune a déjà été rédigée et chaque adhérent en a reçu un exemplaire.

La partie commune est votée à l'unanimité par l'Assemblée des propriétaires.

En ce qui concerne les fiches individuelles, Laurine OLLIVIER prendra contact avec chacun des adhérents afin de faire le point sur les interventions nécessaires et de recueillir certaines informations nécessaires dans un PSG (en particulier, s'il y a une convention d'accueil du public entre le propriétaire et le Département ou si le propriétaire bénéficie d'avantages fiscaux grâce à sa forêt).

Règlement intérieur

Une discussion a été engagée concernant l'article 2 de ce règlement intérieur et en particulier :

« Réinvestir une partie des recettes de leurs coupes (**20 % maximum, dépassement sur accord du propriétaire**) dans des travaux sylvicoles, selon les besoins des parcelles concernées. »

Le règlement intérieur est largement distribué pour essayer de convaincre de nouveaux adhérents et il est possible que certains d'entre eux soit freinés par l'écriture d'un montant maximum de réinvestissement en travaux sylvicoles. D'autant plus qu'il est impossible de faire une généralité en terme de réinvestissement, tant cela dépend de la parcelle et de sa gestion antérieure.

L'Assemblée valide donc le règlement intérieur à condition d'enlever la parenthèse « (20 % maximum, dépassement sur accord du propriétaire) ».

Questions diverses

Certification PEFC

PEFC est un label de gestion durable à l'échelle internationale. Lors des ventes de bois, les lots certifiés PEFC ont davantage de propositions d'achat que ceux non certifiés et ce sont également ceux qui partent le plus vite.

La Fruitière est en train d'étudier la faisabilité d'une adhésion collective à PEFC. Ainsi chaque propriétaire au sein de la Fruitière sera labellisé (sans pour autant que chacun fasse les démarches de son côté).

Affouage

Certaines propriétés (8 ha potentiels) sont propices à l'intervention d'affouagistes : densité importante de tiges de hêtre de petits diamètre et accessibles.

Laurine OLLIVIER va donc étudier les possibilités d'affouage sur la Fruitière. Si certains d'entre vous sont intéressés pour devenir affouagiste, veuillez la contacter.

8

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président conclut cette assemblée et remercie encore toutes les personnes présentes.

Fait à Champagnole, le 21 décembre 2016

Christian CAMELIN
Président de la Fruitière

Laurine OLLIVIER
Secrétaire de séance

